



Rhône-Alpes <sup>Région</sup>

## Plan Régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et valides

### DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 23 avril – 18h – Grenoble

Mise en œuvre et suivi par la Commission Extra-Régionale du Handicap décentralisée en Isère

Avec :

Marie-Odile NOVELLI, Vice-présidente déléguée aux solidarités, à la politique de la ville et au logement

Service Presse  
04 72 59 40 15  
04 72 59 43 52

Marlène GIROUDON – 06 32 24 69 48  
Anne-Lise POITOUX – 06 79 51 01 59  
Isabelle SALOMON - 06 07 09 34 18  
Angélique DEFRANCE - 06 70 03 43 00  
Violaine de BEAUSSE – 06 79 47 04 15  
Magalie FARGEIX - 06 32 88 47 59

# SOMMAIRE

Handicap : la Région Rhône-Alpes agit !.....page 3

Présentation du Programme d'actions.....page 4

Axe 1 : La Région, lieu d'échanges et de capitalisation

Axe 2 : La Région, un employeur, un maître d'ouvrage et un acteur exemplaire

Axe 3 : Mobiliser les énergies autour de l'emploi et de la formation

Axe 4 : Favoriser l'accessibilité au titre des interventions régionales sur le cadre de vie

Axe 5 : Promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie de la Cité

Annexe : Fiche descriptive de l'AVIPAR.....page 10

## HANDICAP : LA REGION RHONE-ALPES AGIT !

Dans le cadre de ses compétences, la Région Rhône-Alpes contribue à de multiples programmes pour améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées sur son territoire.

A cette fin, un Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides, a été voté en juillet 2007.

L'objectif du Plan est double :

- contribuer à l'évolution des représentations du handicap, pour mettre en valeur les ressources et les compétences des personnes handicapées
- rendre accessible les politiques régionales

Pour accompagner l'élaboration du Plan et sa mise en oeuvre, une Commission Extra – Régionale du Handicap a été créée. Elle est composée de 200 personnes volontaires, issues de tous horizons : associations, entreprises, services publics, et citoyens investis sur ces questions. Les 2/3 des propositions de la Commission ont été intégrées au Plan.

Aujourd'hui, le Plan est en phase de mise en oeuvre. La Commission Extra – Régionale du Handicap se réunit pour échanger sur la réalisation de ce Plan au plus près du terrain, dans les Espaces Rhône-Alpes de chaque département entre 18h et 20h :

- Mercredi 8 avril à Saint – Etienne (42)
- **Jeudi 23 avril à Grenoble (38)**
- Mercredi 29 avril à Charbonnières – les – Bains (69)
- Mercredi 6 mai à Rovaltain (26)
- Mardi 19 mai à La Roche – sur – Foron
- Mercredi 20 mai à Aix – les – Bains
- Mercredi 27 mai à Bourg – en – Bresse

Une synthèse sera effectuée à l'occasion de la réunion plénière de la Commission Extra – Régionale du Handicap, lors du Salon national Handica à Lyon du 10 au 12 juin prochain.

# PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides se traduit aujourd'hui par un programme d'actions concrètes applicables à l'ensemble des politiques régionales. En voici les principales mesures :

## Axe 1 : La Région comme lieu d'échanges et de capitalisation

Objectif 1 : Promouvoir et développer la démarche de Haute Qualité d'Usage (HQU)

### Exemples d'actions prévues :

Elaborer un guide méthodologique sur la HQU pour les acteurs de la construction et de l'aménagement de l'espace public,  
Constituer un référentiel HQU spécifique aux lycées,  
Valoriser chaque année 10 initiatives reproductibles prenant en compte la HQU dans le cadre du Prix régional « Vivons ensemble la Cité ».

### LE PRIX REGIONAL « VIVONS ENSEMBLE LA CITE »

Pour assurer aux personnes handicapées les mêmes chances de participer à la vie de la cité, la Région Rhône-Alpes a lancé le Prix régional « Vivons ensemble la cité ». Il met à l'honneur les collectivités locales, les associations, les entreprises privées ou publiques et les groupements d'intérêt public, qui s'investissent activement dans la promotion des personnes handicapées.

La Région Rhône-Alpes donne un coup de pouce à leurs meilleures idées en récompensant les initiatives novatrices prises sur son territoire.

A Grenoble, le Prix sera décerné à Françoise PARAMELLE, Présidente de l'association AVIPAR (Association de Valorisation et d'Illustration du Patrimoine Régional)\*. Il récompense la création et la mise en place d'ateliers impliquant des personnes avec différentes formes de handicap et des personnes valides, dans la réalisation de maquettes du patrimoine local.

Objectif 2 : Former les acteurs de la prise en charge des personnes handicapées

### Exemples d'actions prévues :

Créer des modules optionnels de formation à la prise en charge du handicap au sein des organismes de formations sanitaires et sociales.

Objectif 3 : Coordonner et soutenir la recherche en faveur de l'autonomie des personnes handicapées

### Exemples d'actions prévues :

Renforcer le soutien au Cluster « Handicap, vieillissement, neuroscience »,  
Soutenir 26 doctorants en sciences humaines sur une période de 3 ans et sur des sujets sélectionnés par la Région ayant trait au handicap.

\* voir fiche descriptive en annexe

- Axe 2 : La Région, un employeur, un maître d'ouvrage et un acteur exemplaire



Objectif 1 : Favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein des services de la Région

Objectif 2 : Améliorer l'accueil de tous les publics

Exemples d'actions prévues :

Aménager le nouveau siège de la Région Rhône-Alpes à Confluence selon la norme HQU,  
Mettre en accessibilité les Espaces Rhône-Alpes.

Objectif 3 : Tenir compte des personnes handicapées dans la commande publique

Objectif 4 : Prendre en compte les personnes handicapées dans les relations contractuelles avec les bénéficiaires d'aides régionales (CDRA, CUCS)

### FUTUR HOTEL DE REGION A CONFLUENCE : LA HAUTE QUALITE D'USAGE EN ACTE !

Démarche complémentaire indispensable aux normes d'accessibilités prévues par la loi du 11 février 2005, la Haute Qualité d'Usage (HQU) intègre le point de vue de l'ensemble des utilisateurs, valides et non valides, dans l'aménagement d'un bâtiment. Cette concertation avec l'architecte permet de définir au mieux l'accessibilité et les fonctionnalités d'un lieu pour que les besoins de chaque usager soient pris en compte, et ce, quel que soit son handicap.

Lieu de vie qui recevra chaque jour de nombreux visiteurs, le futur Hôtel de Région sera un bâtiment HQU à tout point de vue :

- L'accès au site : site internet et réception téléphonique pour préparer son déplacement, station de tramway toute proche, places de stationnement réservées, totem sonore marquant l'entrée,
- L'accueil : plateau de plain-pied avec des espaces de repos, guidage sensoriel vers la banque d'accueil basse, agent formé à l'accueil des personnes handicapées, plan du bâtiment multisensoriel, espace d'attente aménagé,
- La circulation : plan orthonormé, ambiances distinguant les différentes zones, ascenseurs larges donnant des informations sonores et tactiles, guidage podotactile, visuel et auditif intégré à l'architecture, système d'évacuation d'urgence adaptés à toutes les formes de handicap,
- Les commodités : sanitaires, bureaux, salles de réunion et équipements adaptés, restaurant et espaces pause-café où les malvoyants peuvent se repérer, à impact sonore réduits, avec des circuits de déplacements aisés, des tables et une caisse accessible.



## Axe 4 : Favoriser l'accessibilité au titre des interventions régionales sur le cadre de vie



Objectif 1 : Favoriser les déplacements des personnes handicapées

### Exemples d'actions prévues :

Elaborer un Schéma Directeur Régional d'Accessibilité (SDRA) du réseau TER qui prévoit l'aménagement des gares, des pôles d'échanges et du matériel roulant en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés

Objectif 2 : Renforcer l'offre de logements adaptés

### Exemples d'actions prévues :

Augmenter le nombre de logements adaptés dans le parc existant – public et privé, élaborer un référentiel HQU spécifique au logement social

Financer des missions d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage HQU social à hauteur de 70% du coût, plafonné à 750 € par logement pour un objectif de 100 logements par an

Favoriser l'accès des jeunes handicapés à l'enseignement supérieur en renforçant l'offre de

logements accessibles gérés par le CROUS\* dans le cadre du CPER\*\*.

\* CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

\*\* CPER : Contrat de Projet Etat - Région

Objectif 3 : Favoriser le tourisme des personnes handicapées

Exemples d'actions prévues : Développer les Contrats de Territoire, de Tourisme et de Loisirs Adaptés (CTTLA).

#### LES CONTRATS DE TERRITOIRE DE TOURISME ET DE LOISIRS ADAPTES

La Région souhaite aller au-delà de la seule mise en accessibilité des sites en initiant une logique de territoire de tourisme et de loisirs adaptés visant à favoriser l'émergence de destinations touristiques accessibles à tous.

Cette action régionale se matérialise par un Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés définissant sur trois ans, les interventions prioritaires pour développer l'accessibilité touristique d'un territoire rhônalpin. Concrètement, la Région finance :

- L'aménagement des espaces publics, des sites et espaces touristiques
- L'acquisition de matériels adaptés et l'adaptation des prestations touristiques
- L'accompagnement et la professionnalisation des acteurs du tourisme
- La communication, la promotion et l'animation

L'enveloppe maximale attribuée par contrat s'élève à 800 000€.

Ce contrat peut être porté par toute structure publique située en Rhône-Alpes qui présente un projet global et concerté avec les autres acteurs touristiques de son territoire.

A ce jour :

- 4 contrats sont déjà engagés ou terminés : Voiron et Grenoble (38), Chambéry (73), Thonon-les-Bains (74),
- 4 nouveaux contrats ont été signés ou validés : Dieulefit (26), Trièves et Vienne (38), Syndicat du Haut-Rhône (69),
- 2 nouvelles candidatures de territoire : Beaufortain (73), Matheysine (38).



## Axe 5 : Promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie de la Cité



handicapées.

Objectif 1 : Accompagner les acteurs du sport et de la culture

Exemples d'actions prévues :

Affirmer le rôle ressource des ligues handisports dans les Contrats d'Objectifs 2008,  
Soutenir les acteurs culturels à fonction ressource.

Objectif 2 : Favoriser la mixité des publics dans la pratique et l'accès à l'offre culturelle et sportive

Exemples d'actions prévues :

Renforcer la prise en compte des publics en situation de handicap dans le dispositif PEPS\*,  
Soutenir la ligue handisport pour l'organisation d'une délégation rhônalpine aux Jeux Paralympique de Pékin (5-8 septembre 2008),  
Favoriser l'accès des jeunes malvoyants au sport et à la culture via la Carte M'ra,  
Soutenir les équipes artistiques prévoyant l'accessibilité sensorielle de leurs créations ou mettant en œuvre des projets avec des personnes

PEPS : Aide en faveur des Publics Eloignés de la Pratique Sportive qui concerne des jeunes âgés de 16 à 25 ans éloignés socialement, physiquement ou géographiquement du sport

### JEUX PARALYMPIQUES DE PEKIN : 12 MEDAILLES RHONALPINES !

Athlétisme : Alain FUSS au relais 4 x 400 mètres (médaillon de bronze)

Natation : David SMETANINE au 100 mètres et 50 mètres nage libre (2 médailles d'or) et au 200 mètres nage libre et au 50 mètres dos (2 médailles d'argent) et Rachel LARDIERE au 100 mètres brasse femmes (médaillon de bronze)

Tennis de Table : Christophe DURAND en simple (médaillon d'or) et par équipe (médaillon de bronze), Vincent BOURY en simple (médaillon d'or) et par équipe (médaillon d'argent), Anne BARNEOUD et Isabelle LAFAYE-MARZIOU (chacune une médaille de bronze par équipe)

Objectif 3 : Soutenir la mise en accessibilité des structures culturelles et sportives

Exemples d'actions prévues :

Développer le dispositif d'aide à la mise en accessibilité des salles de cinéma de proximité, notamment à destination du handicap sensoriel,  
Conditionner l'attribution des aides régionales pour l'investissement des structures culturelles à la prise en compte de l'accessibilité.

## Annexe : Fiche descriptive de l'AVIPAR

<b>AVIPAR – GRENOBLE (38)</b>
Interlocuteur : Mme F. PARAMELLE Tel : 04 76 87 90 67
LOISIRS

### LA STRUCTURE

L' Association de Valorisation et d'illustration du Patrimoine Régional créée en 1987, a pour but de permettre à des personnes atteintes de divers types de handicaps de créer des maquettes du patrimoine architectural régional et de présenter ces réalisations au public, afin de participer à la promotion et la conservation de ce patrimoine.

### LE PROJET

- Intitulé : Réalisation de maquettes de bâtiments d'habitats traditionnels de Chartreuse
- Territoire concerné : Principalement département de l'Isère
- Bénéficiaires : Personnes handicapées, sans emploi, isolées
- Calendrier : 2008

### • Objectifs :

- Découvrir le patrimoine architectural, mais aussi géographique ou historique de la région.
- Permettre aux personnes handicapées d'être impliquées dans un projet d'intérêt général, en partenariat avec d'autres acteurs de la vie culturelle,
- Les aider à se percevoir, et à être reconnus comme des citoyens participant à la vie locale.

### • Démarche et mise en œuvre :

- Découverte du patrimoine régional, réalisation des maquettes, organisations d'expositions pour faire connaître le patrimoine architectural régional et favoriser des échanges entre les créateurs de maquettes et le public.

### LES OBSERVATIONS DU SERVICE

#### • Examen des critères de recevabilité :

- Démarche globale d'accessibilité :
- Implication de personnes handicapées et valides : Oui
- Intégration des 4 types de déficiences : handicap psychique
- Avoir un impact sur l'autonomie des personnes handicapées : Oui
- Participer au développement durable du territoire :

#### • Commentaires :

Cette activité favorise à la fois la valorisation du travail intellectuel et manuel. Elle assure la mixité des publics et de fréquentes rencontres sur le terrain. Chacun participe à son niveau à l'œuvre commune. Certaines personnes apprennent ainsi à reprendre une forme d'activité, pour ensuite réintégrer un ESAT. Déjà primé en 2007, mais pour un autre type de maquettes.

Le projet a nécessité 9000 € pour sa réalisation, que la Région Rhône-Alpes a aidé à hauteur de 28%.